ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 56600

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la violence dans les établissements scolaires. Dans un récent rapport parlementaire au Premier ministre intitulé « La rue dans l'école ? », il est proposé d'améliorer les partenariats entre l'éducation nationale et les parents d'élèves, par exemple en mettant en place des formations pour les parents. Il pourrait ainsi être envisagé de les envoyer à l'école le soir, le mercredi ou le week-end afin qu'ils connaissent le cadre dans lequel évoluent leurs enfants. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école, le principe faisant des parents des membres à part entière de la communauté éducative est réaffirmé avec force et le rôle des fédérations représentatives de parents dans l'expression des familles est clairement reconnu. S'agissant de la formation des parents d'élèves, l'article L. 236-1 du code de l'éducation prévoit déjà que l'État apporte une aide à la formation des représentants des parents d'élèves appartenant à des fédérations de parents d'élèves représentées au Conseil supérieur de l'éducation. Les fédérations de parents d'élèves ont demandé que les parents qui connaissent mal le système éducatif puissent recevoir, s'ils le souhaitent, une formation sur son fonctionnement et, déjà, des associations d'aide à l'insertion des parents d'élèves oeuvrent, particulièrement en direction des parents d'origine étrangère, ne parlant pas le français et par conséquent en grande difficulté pour appréhender les spécificités de notre système scolaire. Le rapport annexé au projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école dispose que les parents qui ont le plus de difficulté à suivre la scolarité de leurs enfants pourront bénéficier de l'action des « programmes familiaux locaux » initiés par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Ces programmes sont destinés à rapprocher les familles de l'école, à les sensibiliser à la lecture et à organiser, le cas échéant, des cours d'alphabétisation. Afin que la mission de l'éducation nationale soit pleinement accomplie en partenariat avec les membres de la communauté éducative, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche entend, par sa proposition, rapprocher les familles de l'école et ainsi faire face ensemble au problème de la violence dans les établissements scolaires.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56600
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE56600

Question publiée le : 1er février 2005, page 927
Réponse publiée le : 19 avril 2005, page 4072